

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maïlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_01

Actualisation des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante, l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BCL-519 en date du 3 juin 2024 portant création de la commune nouvelle Cugand-la-Bernardière en date du 1^{er} janvier 2025.

Il précise qu'à ce titre, il convient d'actualiser les statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et de mettre à jour quelques compétences supplémentaires en fonction des décisions prises antérieurement, à savoir :

- Tourisme : Le soutien financier aux organismes gestionnaires des itinéraires cyclables traversant le territoire communautaire (Vélidéale...);
- Education musicale : Coordination d'un réseau d'écoles et sections de musique du territoire labellisées « écoles de musique associées au conservatoire intercommunal de musique » ;
- Politique sociale : Actions en faveur de la permanence de soins ;
- Etude, création, aménagement et gestion de locaux : Gendarmerie nationale de Rocheservière et de La Bruffière ;
- Petite Enfance : réécriture de la compétence en adéquation avec la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,
- Gestion et valorisation du patrimoine d'intérêt communautaire : Etudes et réalisation d'opérations de protection et de mise en valeur du patrimoine archéologique et historique.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_01-DE

De plus, par délibération du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée n°DEL20241210_25 en date du 10 décembre 2024, la rue desservant l'entrée de l'Hôtel d'agglomération a été dénommée rue Henri Joyau. A ce titre, il convient de revoir l'adresse du siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17, L5211-17-1, L5211-20 et L5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BCL-519 portant création de la commune nouvelle « Cugand-la-Bernardière » ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduisant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Montaigu-Vendée n°DEL20241210_25 en date du 10 décembre 2024 ;

Considérant le projet des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération annexé à la présente ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve les actualisations des statuts apportées dans le cadre de la création de la commune nouvelle Cugand-la-Bernardière,
- Approuve l'adresse du siège de la Communauté d'agglomération au 1 rue Henri Joyau à Montaigu-Vendée avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026,
- Approuve les actualisations des compétences supplémentaires,
- Valide les nouveaux statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération tels que présentés en annexe,
- Notifie la présente décision à l'ensemble des Maires des communes membres de l'EPCI afin de la soumettre à leur Conseil Municipal et à Monsieur le Préfet,
- Demande à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts,
- Charge Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_02

Mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire

Pour faire suite à la modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, Monsieur le Président propose à l'assemblée de mettre à jour la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées.

Il rappelle que l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales soumet l'exercice de certaines compétences à la reconnaissance de leur intérêt communautaire et précise que l'intérêt communautaire permet de faire la distinction pour les compétences dont la loi prévoit un partage entre la communauté et ses communes membres entre ce qui relève de l'une ou des autres. La définition de l'intérêt communautaire se veut suffisamment précise pour traduire le projet intercommunal et les compétences que la communauté exerce effectivement.

Les définitions de l'intérêt communautaire sont compilées dans un document distinct des statuts appelé « Intérêt communautaire des compétences de la Communauté d'agglomération ». La mise à jour de l'intérêt communautaire relève de la seule délibération du Conseil d'agglomération, sans qu'il soit nécessaire que les communes membres en délibèrent également.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_03-DE

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'agglomération, [peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations...]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22, L5211-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_005 en date du 17 janvier 2022 actant la modification des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_032 en date du 28 mars 2022 proclamant les élus membres des commissions thématiques intercommunales ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_162, DELTDMC_22_163 et DELTDMC_22_164 en date du 22 septembre 2022, n°DEL20230403_01, DEL20230403_02 et DEL20230403_03 en date du 3 avril 2023, n°DEL20230925_03 en date du 25 septembre 2023, n°DEL20231113_25 en date du 13 novembre 2023, n°DEL20240930_02 en date du 30 septembre 2024 modifiant la composition des commissions thématiques intercommunales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BCL-519 portant création de la commune nouvelle « Cugand-la-Bernardière » ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de voter à main levée,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER)

- Modifie la composition des commissions thématiques intercommunales comme suit :

- o Finances et Moyens généraux : **Adrien BARON**
- o Sécurité et Accès des services au public : **Cécile BARREAU**
- o Economie, Formation et Innovation : **Sylvie LORIOU**
- o Petite enfance : **Magalle OIRY**
- o Environnement, Mobilité et Cycle de l'Eau : **Vincent GRIFFON**
- o Habitat, Urbanisme et Déchets : **David EPIARD et Marc PUICHAUD**
- o Culture et Tourisme : **Emmanuel GARREAU et Sylvie LORIOU**
- o Transport Scolaire : **Jean-Emmanuel BOILEAU**
- o Jeunesse et Sport : **Béatrice DOUILLARD**
- o Agriculture, Ruralité et Alimentation : **Nadège LE PIOUFFLE**
- o Santé, Affaires sociales et Grand âge : **Claude DURAND et Laurence GRONDIN**

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_04

Modification de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que pour faire suite à la création de la commune nouvelle Cugand-la-Bernardière au 1^{er} janvier 2025, il convient de modifier la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit : 1 représentant pour la commune de Cugand-la-Bernardière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-33 ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_20_074 en date du 28 juin 2020 portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_20_150 en date du 28 septembre 2020 portant modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BCL-519 portant création de la commune nouvelle « Cugand-la-Bernardière » ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_04-DE

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Modifie la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :
 - 1 représentant pour les communes de La Boissière-de-Montaigu, La Bruffière, Cugand-la-Bernardière, L'Herbergement, Montréverd, Rocheservière, Saint-Philbert-de-Bouaine, Treize-Septiers,
 - 2 représentants pour la commune de Montaigu-Vendée.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_05

Définition du lieu des prochaines séances du Conseil d'agglomération

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 5 mai 2025 pourra se tenir en son siège puisque les travaux de réhabilitation et de construction de l'Hôtel d'agglomération seront terminés.

Conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose à l'assemblée que les prochaines réunions du Conseil d'agglomération soient organisées en son siège, à savoir 1 rue Henri Joyau – Montaigu – 85600 MONTAIGU-VENDEE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-11 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide que les prochaines séances du Conseil d'agglomération se dérouleront en son siège, 1 rue Henri Joyau – Montaigu - 85600 Montaigu-Vendée.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



- Critère libre : l'éloignement à la ville-centre, pesant pour 20% de la répartition ;
- Critère libre : l'effort fiscal pondéré par la population de la commune, pesant pour 20% de la répartition ;
- Critère libre : l'écart de l'épargne de gestion par habitant de la commune à la plus forte épargne de gestion par habitant du territoire, pesant pour 20% de la répartition.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230626_28 en date du 26 juin 2023 instituant la Dotation de Solidarité Communautaire ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFLIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER),

- Arrête le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire à 768 251 € pour l'année 2025, se répartissant comme suit :
 - o Commune de Cugand-la-Bernardière : 116 586 €
 - o Commune de La Boissière-de-Montaigu : 49 388 €
 - o Commune de La Bruffière : 51 319 €
 - o Commune de L'Herbergement : 61 962 €
 - o Commune de Montaigu-Vendée : 202 921 €
 - o Commune de Montréverd : 80 108 €
 - o Commune de Rocheservière : 68 593 €
 - o Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine : 71 956 €
 - o Commune de Treize-Septiers : 65 418 €.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par: Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michèle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_07

Produit de la taxe GEMAPI 2025

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du 26 septembre 2022, Terres de Montaigu a instauré la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de 2023.

Le produit de la taxe GEMAPI est au plus égal au montant des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans l'année pour l'exercice de cette compétence.

Il est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 40 € par habitant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 ;
Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1530 bis ;
Vu la loi dite MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 ;
Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Considérant les statuts Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_07-DE

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_167 en date du 26 septembre 2022 instaurant la taxe GEMAPI à compter de l'année 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à la somme de 215 948 €,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes formalités requises par la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (5, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARÉ – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Était absent excusé (1) : Antoine CHÉREAU

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_08

Convention d'adhésion à Gigalis

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur Damien Grasset donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que sous l'impulsion du Conseil régional des Pays de la Loire, Gigalis, Syndicat Mixte régional du numérique a été créé en 2000.

Cet aménageur numérique et opérateur public de services numériques, engagé dans la transformation digitale des territoires et des entités publiques de la région, a évolué vers un Groupe d'Intérêt Public au 1^{er} janvier 2025.

Gigalis regroupe une diversité d'acteurs publics, composé de collectivités locales, de départements, de la région ainsi que des établissements publics.

Il a pour missions d'élaborer et de coordonner une stratégie numérique pour la région, d'offrir un espace de collaboration et d'échanges pour les acteurs publics du numérique, de développer des services et des infrastructures pour garantir une sécurité numérique souveraine.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_08-DE

SLOW

Il propose également des services numériques, en optimisant les coûts grâce à une mutualisation des achats, via une centrale d'achats propre, dédiée aux services numériques et télécoms. Sur ce point, Gigalis passe en amont des marchés dans le respect des dispositions en vigueur en matière de commande publique. Ce dispositif permet ensuite à tout établissement membre de Gigalis d'acquiescer des fournitures et des services proposés dans le respect des règles de la commande publique, puisque la mise en concurrence a été effectuée au préalable.

Terres de Montaigu souhaite y adhérer pour contribuer à la mise en place de la stratégie numérique de la région et accéder aux marchés proposés par leur centrale d'achat. Cette adhésion, gratuite, nécessite l'élaboration d'une convention, et permettra à la Communauté d'agglomération d'accéder à des prestations informatiques. Gigalis intervient en tant qu'acheteur et la Communauté d'agglomération en tant que bénéficiaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à la coopération intercommunale et à l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à des groupements d'intérêt public (GIP) ;

Considérant les statuts du GIP Gigalis, ayant pour objet de développer et gérer des infrastructures de télécommunications à haut débit sur le territoire régional ;

Considérant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Gigalis, annexée à la présente délibération ;

Considérant l'intérêt pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération de rejoindre le GIP Gigalis afin de bénéficier de ses services et de contribuer au développement numérique du territoire ;

Considérant que l'adhésion au GIP Gigalis permettra d'améliorer l'accès aux infrastructures numériques pour les habitants et les entreprises de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER),

- Autorise l'adhésion de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au GIP Gigalis,
- Désigne Monsieur Daniel Rousseau, représentant de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au GIP Gigalis,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion au GIP Gigalis, y compris la convention d'adhésion.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_09

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, et d'avancements de grade, ainsi qu'il suit :

Direction	Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Direction des Ressources Humaines	1 poste Rédacteur Temps complet	1 poste Rédacteur principal 2 ^{ème} classe Temps complet	01/05/2025	Adaptation du grade suite intégration
FILIERE POLICE				
Police Municipale Intercommunale		1 poste Brigadier-chef principal Temps complet	01/05/2025	Développement du service
	1 poste Brigadier-chef principal Temps complet	1 poste Gardien-Brigadier Temps complet	01/04/2025	Adaptation du grade suite recrutement

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

13 MARS 2025

SLOW

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_09-DE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 en date du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984, notamment l'article 34 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Vu le décret n°91-298 en date du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER),

- Supprime et crée les postes au tableau des effectifs tels que listés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience,
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gicriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

**Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24**

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRIGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_10

**Renforcement de l'accompagnement à la transition
environnementale au sein de Mon Espace Entreprises pour toutes
les entreprises et adhésion à l'association ORACE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que pour poursuivre l'axe 1 du plan d'actions Terres d'enAIRgie « allier économie et responsabilité environnementale », Mon Espace Entreprises renforce son accompagnement à la transition environnementale de toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Plusieurs actions sont proposées dont le lancement de Mon Réseau Transition environnementale et de l'adhésion à Orace.

1. Renforcement de l'accompagnement à la transition environnementale.

Pour permettre aux entreprises de développer sereinement leurs activités tout en assurant une maîtrise de leurs consommations et production d'énergie, il convient de les accompagner sur les sujets de la transition : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion durable des ressources et la préservation de la biodiversité.

Actions proposées :

- Information et sensibilisation : fournir un premier niveau d'information sur les enjeux environnementaux et les solutions disponibles ;
- Mise en relation avec les partenaires : faciliter les contacts avec des partenaires et experts tels que l'ADEME, la Région, la Banque des Territoires, etc. ;

- Appui à la recherche de financements : aider les entreprises à identifier et obtenir des financements pour leurs projets de transition environnementale ;
- Lancement de Mon Réseau Transition environnementale.

2. Adhésion à l'association ORACE.

ORACE est une association régionale dédiée à la promotion de l'efficacité énergétique et à l'accompagnement des entreprises dans leur transition environnementale. Elle offre des services de conseil, des outils méthodologiques, et des opportunités de mise en réseau

Bénéfices de l'adhésion :

- Accès à des ressources spécialisées : bénéficier de l'expertise et des outils développés par ORACE pour accompagner les entreprises locales ;
- Réseau de partenaires : intégrer un réseau d'acteurs engagés dans la transition environnementale et énergétique, favorisant les échanges et les collaborations ;
- Visibilité et reconnaissance : renforcer la visibilité de notre engagement environnemental et bénéficier de la reconnaissance associée à l'adhésion à une association de référence ;
- Organisation de temps de rencontres thématiques auprès des entreprises : un premier petit-déjeuner est prévu le 30 avril « Carbone / Décarbonation : la gestion et l'optimisation des coûts liés à l'énergie ».

L'adhésion à l'association ORACE s'élève à 1 100 € HT / an.

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les actions proposées pour renforcer l'accompagnement à la transition environnementale des entreprises,
- Valide l'adhésion à l'association ORACE et son montant de 1 100 € HT / an,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëticia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_11

Projet Territorial Alimentaire de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Michel Brégeon, Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu a choisi de s'emparer des sujets de l'agriculture et de l'alimentation pour structurer et rendre lisible une stratégie en la matière à travers l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet fait partie intégrante du Plan Climat « Terres d'énAIRgie ».

Après avoir élaboré un diagnostic du territoire sur l'agriculture et l'alimentation issu :

- D'une soixantaine d'entretiens exploratoires avec divers acteurs locaux concernés (élus et techniciens des collectivités, agriculteurs et porteurs de projets agricoles, organismes agricoles, entreprises agro-alimentaires, représentants de restaurations collectives, associations, institutionnels, territoires voisins, etc.) ;
- De la mise à jour de l'observatoire agricole par la Chambre d'agriculture ;
- De l'étude « Dynamique commerciale et potentiels de développement » menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- De l'étude « Productions et consommations alimentaires du territoire de Terres de Montaigu » menée par Terralim ;

Après avoir organisé 5 ateliers de concertation ayant rassemblés environ 80 acteurs locaux :

- Atelier « Restauration collective » le 13 mars 2024 ;
- Ateliers « Comment favoriser la consommation de produits locaux ? » et « Comment accompagner le monde agricole face aux enjeux de transitions ? » le 26 juin 2024 ;
- Rencontres avec les industries agroalimentaires les 18 septembre et 3 décembre 2024 ;
- Atelier de restitution et de mobilisation le 12 décembre 2024 ;

Une synthèse de l'ensemble des éléments collectés a été effectuée et croisée avec les différentes politiques publiques de la collectivité, notamment le Plan Climat « Terres d'enAIRgie » et le Plan Familles et Santé, permettant de formaliser une feuille de route 2025-2030 pour le PAT de Terres de Montaignu organisée autour de 4 axes, 9 objectifs et 18 fiches-actions :

Axes	Objectifs	Actions
Axe 1 : Accompagner l'économie agricole locale pour relever les défis environnementaux et générationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir une agriculture productive et qualitative - S'adapter aux enjeux environnementaux pour préserver une tradition bocagère et de diversité des productions - Valoriser les métiers de l'agriculture 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer la dynamique de transmission des exploitations agricoles 2. Mettre en place une stratégie foncière agricole 3. Organiser l'approvisionnement local de la filière bois 4. Accompagner le développement de l'agriculture durable 5. Étudier l'opportunité d'une filière plantes médicinales 6. Déployer des outils de communication positive 7. Susciter des vocations
Axe 2 : Structurer des filières de proximité au service des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la restauration collective un moteur de la consommation locale - Stimuler l'interconnaissance des acteurs agricoles et alimentaires - Faciliter une organisation fluide des acteurs de la transformation et de la distribution de proximité 	<ol style="list-style-type: none"> 8. Animer un réseau d'échanges dans la restauration collective 9. Étudier des solutions logistiques pour contribuer au développement des circuits courts 10. Favoriser les synergies entre producteurs locaux et commerces de proximité 11. Dynamiser les marchés
Axe 3 : Sensibiliser les habitants aux vertus d'une alimentation locale et saine	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager le public scolaire à comprendre les pratiques agricoles et alimentaires - Informer le grand public sur l'impact de sa consommation alimentaire - Promouvoir une alimentation accessible à tous 	<ol style="list-style-type: none"> 12. Sensibiliser les familles aux enjeux d'alimentation-santé 13. Créer un parcours éducatif 14. Communiquer sur les animations pédagogiques 15. Créer un parcours « alimentation & santé » 16. Réaliser un état des lieux de l'aide alimentaire locale
Axe transversal : Animer et connecter entre eux les acteurs du monde agricole et alimentaire		<ol style="list-style-type: none"> 17. Mobiliser les ressources humaines compétentes pour piloter et mettre en œuvre le plan d'actions 18. Mettre en place des instances de suivi et un schéma de gouvernance du PAT

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_11-DE

Cette démarche s'inscrit dans la durée, elle est évolutive. Terres de Montaigu souhaite ainsi y travailler de façon transversale et partenariale en y jouant notamment un rôle d'animatrice territoriale pour mobiliser les acteurs locaux et s'inscrire dans les dynamiques départementale et régionale.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231211_03 en date du 11 décembre 2023, validant l'engagement de Terres de Montaigu dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant la reconnaissance de la démarche Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération comme un PAT de niveau 1 par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire pour 3 ans à partir du 11 avril 2024 (lauréat de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation en 2024) ;

Considérant l'avis favorable du Conseil de développement en date du 22 janvier 2025 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Hubert PIVETEAU, Elodie LARCHER),

- Approuve le Projet Alimentaire Territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Adopte le premier plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour la période 2025-2030,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gioriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Était absent excusé (1) : Antoine CHÉREAU

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVE, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_12

Soutien au projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE Loire Océan

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur Damien Grasset donne la parole à Monsieur Jean-Michel Brégeon, Vice-président en charge de la Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que SALVAE (Solution d'Abattage Locale et sur le Lieu de Vie des Animaux d'Élevage) Loire Océan est une Société par Actions Simplifiées (SAS) créée par des éleveurs du Sud Loire Atlantique et du Nord Vendée. La société a pour objet toute activité liée à l'acheminement et l'abattage d'animaux, ainsi que la transformation et le conditionnement de produits carnés.

SALVAE Loire Océan porte un projet d'abattoir de proximité, situé à Machecoul-Saint-Même (44) et travaillé depuis 2019 avec les caractéristiques suivantes :

- Abattoir multi espèces : bovins, porcs et petits ruminants (ovins, caprins) ;
- Multimodalités d'abattage : sur site (unité fixe à Machecoul-Saint-Même) ou à la ferme (se situant à moins d'une heure de route de l'unité fixe) ;
- Prise en charge des animaux accidentés non transportables en abattage d'urgence à la ferme (prestation non fournie par des abattoirs industriels) ;
- Intervention possible d'éleveurs tâcherons (éleveurs qui viennent faire le travail d'abattage au sein des abattoirs).

L'outil est calibré pour traiter 700 tonnes équivalent-carcasse par an, soit l'équivalent de 1 800 gros bovins par an. Le projet est mené pour maintenir une prestation d'abattage à un prix comparable à celui pratiqué par les acteurs de la filière actuelle.

A travers ce projet d'abattoir de proximité, les éleveurs porteurs du projet SALVAE souhaitent :

- Répondre à l'éloignement des outils d'abattage des fermes du territoire (fermeture d'un abattoir bovins à Challans en 2019 et aux Herbiers en 2024, zone blanche concernant les porcs et les petits ruminants...);
- Créer un outil adapté aux besoins des éleveurs valorisant leurs bêtes en vente directe et en restauration collective (abattoir industriel davantage adapté aux filières longues) et donc contribuer au dynamisme économique local et à l'approvisionnement de proximité ;
- Proposer une solution pour les animaux accidentés via l'abattage d'urgence ;
- Participer au maintien d'un élevage ancré sur le territoire, à son attractivité, et au paysage bocager...

SALVAE a repris le principe de fonctionnement d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Ainsi, chaque ferme utilisatrice entre au capital de SALVAE. Le capital social de SALVAE est donc proportionnel au nombre de fermes engagées dans l'outil. Aujourd'hui, environ 140 fermes ont d'ores et déjà acheté des parts sociales, garantissant ainsi l'activité quotidienne de l'abattoir. D'autres adhéreront au projet lorsqu'il sera opérationnel.

Le budget total du projet d'abattoir de proximité porté par SALVAE est de 4 615 000 € HT :

CHARGES (en HT)			PRODUITS (en HT)		
Unité fixe : travaux d'aménagement et études	1 973 000 €	43%	EPCI Sud Loire Atlantique et Nord Vendée	1 280 000 €	28%
Matériels d'abattage	1 720 000 €	37%	Nantes Métropole	750 000 €	16%
Flotte mobile	612 000 €	13%	Région Pays de la Loire	868 000 €	19%
Frais de fonctionnement lancement entreprise	310 000 €	7%	Prêts bancaires	940 000 €	20%
			Autres (fonds européens, etc.)	777 000 €	17%
TOTAL	4 615 000 €	100%	TOTAL	4 615 000 €	100%

Le plan de développement du projet montre bien que la capacité d'autofinancement est assurée et sera équilibrée au bout de 3 ans. Néanmoins, côté investissement, la création de cet outil de transformation dépend fortement du soutien des pouvoirs publics.

Le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, les établissements publics, les collectivités territoriales peuvent accorder des aides aux investissements en faveur des PME actives dans la transformation ou commercialisation des produits agricoles pour la période 2023-2029. Le projet peut être subventionné jusqu'à 80%. A ce titre, 18 EPCI situés dans un périmètre à moins d'une heure de route du projet, ont été sollicités par la SAS SALVAE Loire Océan pour participer à hauteur de 28% des investissements avec une répartition de 1 à 5% par EPCI (montant calculé via une clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants, la surface agricole, et le potentiel fiscal de l'EPCI). Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération a ainsi reçu une demande de subvention d'investissement à hauteur de 92 000 €.

Conformément à l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le soutien d'un EPCI à ce projet nécessite la mise en place d'une convention d'autorisation d'attribution d'une aide en subvention d'investissement avec la Région des Pays de la Loire (collectivité compétente en matière d'aides économiques).

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et étant donné que le montant de la subvention allouée dépasse le montant de 23 000 €, Terres de Montaigu devra conclure avec la SAS SALVAE Loire Océan une convention d'objectifs. Cette convention sera soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_12-DE

Vu l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231211_03 en date du 11 décembre 2023, validant l'engagement de Terres de Montaigu dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant la demande de subvention de la SAS SALVAE Loire Océan ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans la fiche-action n°9 du PAT de Terres de Montaigu « Étudier des solutions logistiques pour contribuer au développement des circuits courts » et contribue à répondre à l'objectif « Faciliter une organisation fluide des acteurs de la transformation et de la distribution de proximité » ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de soutenir le projet d'abattoir de proximité porté par la SAS SALVAE Loire Océan via le versement d'une subvention unique d'investissement d'un montant de 40 000 € sous réserve d'y être autorisé via un conventionnement avec la Région des Pays de la Loire,
- Dit que les crédits sont prévus au chapitre 204 Subventions d'équipement,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment la convention d'autorisation d'attribution d'une aide en subvention d'investissement avec la Région des Pays de la Loire.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude DURAND – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Francis BRÉTON a donné pouvoir à Sylvie RASSINOUX – Stéphanie BRÉTON a donné pouvoir à Isabelle RIVIERE – Hubert CORMÉRAIS a donné pouvoir à Joël OIRY – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert PIVETEAU

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_13

Avant-Projet Définitif (APD) des travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités – Rocheservièrè

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier expose à l'assemblée que dans la continuité de la dynamique d'investissement sportif, les élus communautaires souhaitent offrir aux élèves du second degré du bassin de Rocheservièrè, des installations sportives présentant des conditions matérielles d'enseignement satisfaisantes à l'instar de celles dont bénéficient les élèves du bassin de Montaigu-Vendée dans les pôles sportifs Maxime Bossis et Léonard de Vinci et dont pourront profiter les associations locales en soirée et le week-end.

C'est dans cette optique que la Communauté d'agglomération a décidé de la réhabilitation de la salle intercommunale existante afin de bénéficier d'un équipement sportif aux normes et de qualité. Elle a également envisagé la construction d'une salle multi-activités en extension de la salle, au sein même du pôle sportif, afin de répondre aux besoins du collège de Rocheservièrè.

Une première étape de faisabilité présentée en janvier 2023, a permis de dégager une proposition d'aménagement répondant aux besoins et à la programmation indiquée par Terres de Montaigu.

Cette proposition portait sur la réhabilitation de la salle intercommunale et ses locaux annexes ainsi que sur l'optimisation du foncier à travers la démolition du court de tennis, afin de recréer en lieu et place une salle multi-activités avec vestiaires en rez-de-chaussée répondant aux besoins mutualisés des scolaires et du club de football, des rangements spécifiques aux activités de la salle et la reconstruction d'un court de tennis couvert à l'étage.

Terres de Montaigu a ainsi confié une mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet DGA ARCHITECTES (Les Herbiers), pour mener des études portant sur la réhabilitation de la salle de sports intercommunale et la construction d'une extension intégrant une salle multi-activités et un court de tennis couvert.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été passé sous la forme d'un marché composite avec une partie fixe et une partie accord-cadre à bons de commande pour des prestations ponctuelles. Le montant maximum de commande pour la partie accord-cadre est fixée à 10 000,00 € HT. La partie fixe, réglée par un prix global et forfaitaire, a été conclue avec un taux de rémunération de 7,79% du montant des travaux s'élevant à 1 950 000 € HT (estimation février 2024), soit un forfait provisoire de rémunération de 152 000,00 € HT.

Monsieur Bernard Dabreteau présente l'Avant-Projet Définitif (APD) qui repose sur une répartition des travaux en deux secteurs.

Le premier secteur concerne les travaux sur le bâti existant à savoir la réhabilitation de la salle de sports intercommunale et les locaux annexes (hall d'entrée principal, rangements, réserves, sanitaires, salle de réunions). Les travaux sur ce secteur représentent une surface globale de 1 456 m² dont 1 058 m² concernent le remplacement du sol sportif, le renforcement de l'isolation et l'embellissement des façades. La mise en œuvre d'un bardage isolé et la reprise d'étanchéité sur les existants permettront le renforcement thermique de la salle. Le revêtement de sol sportif actuellement glissant dans la salle de sports intercommunale sera remplacé par un sol PVC avec de nouveaux tracés sportifs. La modification des locaux complémentaires existants concerne la modification des circulations, la mise en accessibilité du site, la création d'un local technique pour les agents, la création de rangements associatifs adaptés et la création de sanitaires.

Le deuxième secteur concerne les travaux de construction d'une extension intégrant en rez-de-chaussée un hall d'entrée secondaire, une salle multi-activités avec ses espaces de rangements, 6 vestiaires mutualisés et des sanitaires. A l'étage, le projet prévoit un court de tennis couvert avec ses rangements, accessible depuis le hall d'entrée par un escalier ou un ascenseur. L'extension représente une surface plancher de 1 503 m² dont 352 m² pour la salle multi-activités et 736 m² pour le terrain de tennis couvert.

La production de chaleur sera assurée par une chaudière gaz située dans l'extension et permettra d'alimenter les locaux des vestiaires, du hall d'entrée et de la salle multi-activités. La salle omnisport existante et la future salle de tennis seront non chauffées, l'isolation thermique étant optimale.

L'intégration de panneaux photovoltaïques est à l'étude sur la couverture de la salle de tennis à l'étage.

Un parvis sera aménagé au niveau du hall secondaire avec des massifs et haies plantés sur la frange Est du projet en limite avec le parking existant.

L'enveloppe des travaux a été revalorisée en phase APD en prenant en considération plusieurs éléments :

- La couverture du terrain de tennis situé à l'étage de la nouvelle salle multi-activités, non prévue initialement (+ 408 700,00 € HT, estimation décembre 2024) ;
- L'étude géotechnique réalisée sur l'emprise de la future extension indiquant la nécessité d'un renforcement de sol et de fondations adaptées (+ 19 000,00 € HT).

En conséquence, l'estimation définitive du coût prévisionnel de travaux établie à l'APD est de 2 508 100,00 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT		
Objet	Montant	Objet	Montant	%
Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)	6 500 €	Département de la Vendée	516 620 €	17,22%
		Région Pays de La Loire	297 100 €	9,90%
Honoraires de maitrise d'œuvre (estimation APD)	195 400 €	Etat – DETR / DSIL	200 000 €	6,67%
		Agence Nationale du Sport (ANS)	200 000 €	6,67%
		SyDEV	40 000 €	1,33%
Marché de travaux	2 508 100 €	Fonds Aide au Football Amateur (FAFA)	15 000 €	0,50%
Études annexes et diagnostics	25 000 €	Fédération française de tennis (FFT)	20 000 €	0,67%
		<i>Sous total financeurs</i>	<i>1 288 720 €</i>	<i>42,96%</i>
Aléas, révision de prix et frais divers	265 000 €	Autofinancement	1 121 280 €	37,38%
		Participation communale	590 000 €	19,67%
TOTAL	3 000 000 €	TOTAL	3 000 000 €	

Le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour l'attribution des marchés de travaux est prévu en avril 2025. Le démarrage des travaux est envisagé à l'été 2025.

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;
Vu les délibérations du Conseil Municipal de Rocheservière n°97.12.23 en date du 14 décembre 2023 et n°92.12.24 en date du 12 décembre 2024 ;
Considérant les crédits prévus au budget ;
Considérant l'Avant-Projet Définitif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide l'Avant-Projet Définitif (APD) et l'enveloppe prévisionnelle des travaux,
- Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus,
- Approuve le report de la fixation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre et la validation de l'avenant de forfaitisation correspondant à une réunion de Conseil d'agglomération ultérieure, au regard des incertitudes actuelles sur les coûts des matières premières,
- Autorise le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire,
- Autorise le lancement de la phase de mise en concurrence des entreprises (phase DCE) et le lancement de la consultation pour les marchés de travaux,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention de :
 - o 516 620 € auprès du Département, au titre de l'Aide aux Equipements Sportifs,
 - o 297 100 € auprès de la Région, au titre du Pacte Régional Stratégique,
 - o 200 000 € auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
 - o 200 000 € auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre de l'Aide à la construction ou la rénovation d'équipements sportifs structurants,
 - o 40 000 € auprès du SyDEV au titre de l'aide à la rénovation énergétique,
 - o 15 000 € auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur,
 - o 20 000 € auprès de la Fédération Française de Tennis au titre de l'Aide au Développement des Clubs et de la Pratique,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terrres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_14

Convention de partenariat financier avec la commune de Rocheservière pour les travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités - Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que la salle de sports intercommunale de Rocheservière est mise à disposition des associations sportives et des établissements scolaires de la commune qui relèvent de sa compétence.

Il rappelle également la décision du Conseil d'agglomération approuvant l'Avant-Projet Définitif des travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités au pôle sportif pour un montant prévisionnel de 2 508 100 € HT.

Il précise qu'il convient de conclure une convention de partenariat financier avec la commune de Rocheservière précisant les modalités de mise en œuvre de la participation financière de cette dernière au projet de restructuration de la salle de sports intercommunale.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20250303_13 en date du 03 mars 2025 validant l'avant-projet définitif des travaux de réhabilitation d'une salle de sports et construction d'une salle multi-activités à Rocheservière ;
Considérant la convention de partenariat financier entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de Rocheservière concernant la salle de sports intercommunale, annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de partenariat financier avec la commune de Rocheservière portant sur les travaux de restructuration de la salle de sports intercommunale telle que jointe à la présente,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi toutes les pièces inhérentes à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGÉON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michèle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_15

Evolution des aides Bafa

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique jeunesse, et pour répondre aux besoins de développement des compétences des jeunes, de recrutement d'animateurs saisonniers, et d'orientation vers les métiers de l'animation et de l'éducation, un programme d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans pour l'obtention du Bafa a été approuvé par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 6 février 2023. Une aide financière de 150 € est réservée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus afin de les soutenir dans le financement de leur formation au Bafa.

Il est proposé au Conseil d'agglomération de faire évoluer le montant de l'aide à 300 € et modifier les conditions d'attribution telles que :

- Être domicilié sur Terres de Montaigu au moment de la demande ;
- Avoir réalisé son stage pratique de 14 jours dans un accueil collectif de mineurs (public ou associatif) situé sur Terres de Montaigu ;
- Être diplômé du Bafa depuis moins de 2 ans au moment de la demande ;
- Abroger la condition de travail d'une semaine dans une structure de Terres de Montaigu.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20230206_18 en date du 6 février 2023 adoptant le règlement d'aide au BAFA ;
Considérant le règlement annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Modifie le montant de l'aide et le fixe à 300 €
- Modifie les conditions d'attribution telles qu'exposées dans le règlement d'aide,
- Approuve le règlement d'aide annexé,
- Autorise le Bureau d'agglomération à attribuer individuellement les aides financières aux jeunes respectant les conditions d'éligibilité.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Daté de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Béatrice CLAVIER – Cyrille CÔCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Était absent excusé (1) : Antoine CHÉREAU

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_16

Avenant n°4 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE régionale »

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional, laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1^{er} Vice-président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération rappelle à l'assemblée que, depuis 2021, Terres de Montaigu s'est engagée dans un programme d'aides à l'habitat, avec notamment la mise en place de Mon Espace Habitat en s'appuyant sur deux dispositifs : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Mon Espace Habitat, labellisé Espace Conseil France Rénov', constitue la porte d'entrée unique pour les habitants et permet de :

- Sensibiliser, informer et accompagner un grand nombre de ménages,
- Faciliter l'accès aux subventions aux travaux pour les habitants,
- Améliorer le parc de logements du territoire, tant sur le plan de la performance énergétique que sur le confort (adaptation du logement au vieillissement),
- Soutenir la transition écologique en sensibilisant les habitants aux enjeux énergétiques.

Ces missions de conseils et d'accompagnement sont assurées par les agents de Mon Espace Habitat et par l'opérateur Hatéis et son co-traitant Ecosy, via un marché public de prestations.

Le financement en ingénierie de ces deux dispositifs est issu de sources différentes :

- Les OPAH gérées et financées par l'Agence nationale pour l'habitat (Anah) ;
- Les PTRE pilotées par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et financées par les Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), la Région Pays de la Loire et le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV).

Pour définir les conditions de mises en œuvre et de financement, Terres de Montaigu a contractualisé avec ces différents partenaires :

- Une convention d'OPAH signée le 19 avril 2021 avec le Département de la Vendée ;
- Une convention PTRE signée le 16 mai 2022 avec le SyDEV ;
- Une convention SARE signée le 20 octobre 2022 avec la Région Pays de la Loire prenant fin le 31 décembre 2024.

L'avenant, objet de la présente délibération, vise à prolonger la durée actuelle de la convention entre la Région, le SyDEV et Terres de Montaigu afin d'établir les bilans consolidés des actions réalisées par la PTRE et rassembler l'ensemble des justificatifs nécessaires pour solder le programme SARE.

Ainsi, la clôture administrative (transmission des bilans financiers et administratifs) est prolongée de six mois soit jusqu'au 30 juin 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1611-4, L4221-1, et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L222-1 ;

Vu le Code de l'Energie et notamment les articles L232-1 et L232-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L312-2-1, L312-3-1 et L312-5-2 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la croissance verte (TEPCV) et notamment son article 188 ;

Considérant la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE régionale » à Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière pour la Plateforme territoriale de Rénovation Energétique située à Montaigu 2022_04674 et 2022_04681 conclue avec la Région des Pays de la Loire et le Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) ;

Considérant l'avenant numéro 4 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE REGIONALE » à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour la plateforme territoriale pour la rénovation énergétique situé à Montaigu-Vendée, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°4 de prolongation de la convention SARE et PTRE tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorise, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, cet avenant et toutes pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'application de présente délibération.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

**Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24**

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_17

Approbation de la modification n°4 du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière a été prescrite par arrêté du Président en date du 21 mai 2024.

La modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière a pour objet :

- Rue Jean XXIII – Commune de Montréverd (commune déléguée Mormaison) :**
 - La modification du zonage des parcelles cadastrées AC n°25, 26, 27 et 28 des anciens foyers de l'enfance du Département actuellement classées en zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics d'intérêt patrimonial (ULp) en zones urbaines à vocation d'habitat (UA et UC) ;
 - La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle « Rue Jean XXIII » sur les parcelles cadastrées AC n°25, 26, 27 et 28 ;
 - L'identification d'un bâtiment remarquable situé sur la parcelle cadastrée AC n°26 ;
 - La modification de l'objet de l'Emplacement Réservé n°22 situé sur les parcelles cadastrées AC n°29 et 151.

L'opération envisagée pourra permettre la réalisation de 28 logements.

2. Route de Montaigu - Commune de Montréverd (commune déléguée Saint-André-Treize-Voies) :

- La modification du zonage de la parcelle cadastrée ZE n°211 actuellement classée en zone urbaine à vocation économique (UEP) en zone urbaine à vocation d'habitat (UC), relative à la correction d'une erreur matérielle.

Conformément à la loi, le dossier de modification a été soumis pour avis, aux personnes publiques mentionnées aux articles L132-7 à L132-9 du Code de l'Urbanisme : le Préfet, les services de l'Etat, les personnes publiques associées autres que l'Etat, les personnes publiques consultées et les communes concernées, avant la mise à l'enquête publique qui a permis de partager le projet avec la population.

Par information à caractère tacite du 1^{er} août 2024, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire a considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale, après un examen au cas par cas réalisé par la personne publique ; ce qui a été acté par arrêté du Président n°ARRAE_2024_029 le 5 août 2024.

Les 8 avis des personnes publiques reçus ne remettent pas en cause le projet de modification :

- Commune de Rocheservière reçu le 02 octobre 2024 : absence d'observation ;
- Centre National de la Propriété Forestière reçu le 07 octobre 2024 : avis favorable ;
- EPTB de la Sèvre Nantaise reçu le 14 octobre 2024 : absence d'observation ;
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat reçu le 28 octobre 2024 : émet une vigilance sur les intérêts de la ZAE de La Trévoise située le long de la parcelle cadastrée ZE n°211, objet de la correction de l'erreur matérielle ;
- Communauté de Communes Vie et Boulogne reçu le 07 novembre 2024 : absence de remarque ;
- Conseil Départemental de la Vendée reçu le 14 novembre 2024 : préconise le regroupement des accès afin d'en limiter le nombre sur les routes départementales concernant la création de l'OAP « Rue Jean XXIII » ;
- Syndicat mixte du Pays du Vignoble Nantais reçu le 15 novembre 2024 : s'interroge sur les objectifs de densité minimale des opérations d'habitat et sur l'intégration paysagère du futur projet d'habitat issu de la création de l'OAP « Rue Jean XXIII » ;
- Syndicat mixte du Pays Yon et Vie reçu le 15 novembre 2024 : absence de remarque.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations au projet de modification du PLUi pendant l'enquête publique, conformément aux articles L123-1 et suivants et aux articles R123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Dans ce cadre, par arrêté n°ARRAE_2024_036 du 18 septembre 2024, le Président de Terres de Montaigu a prescrit l'enquête publique obligatoire. Cette enquête publique unique s'est déroulée du lundi 4 novembre 2024 au lundi 18 novembre 2024 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs ; le projet de modification n'ayant pas été soumis à évaluation environnementale. Il s'agit d'une enquête publique unique réalisée conjointement avec le projet de modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations de la manière suivante :

- Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) et à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés ;
- Par courrier adressé à : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique unique - Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE ;
- Par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence « Enquête publique unique ».

L'ensemble du dossier d'enquête était consultable en version papier en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) et à Mon Espace Habitat. Il était également consultable en version numérique grâce à un ordinateur dédié mis à disposition à Mon Espace Habitat. L'ensemble du dossier était également accessible en version dématérialisée sur les sites internet des communes de La Bruffière (www.labruffiere.fr) et de Montréverd (www.montréverd.fr) et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération (www.terresdemontaigu.fr).

Les observations transmises sur les registres papier, par courrier ou par courriel étaient consultables à Mon Espace Habitat dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations transmises par courriel étaient consultables sur les sites internet des communes de La Bruffière et de Montréverd et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a pu recevoir, en personne, les observations écrites ou orales du public lors des 4 permanences organisées en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies).

Durant la période d'enquête publique, aucune observation n'a été réalisée.

Dans la huitaine après l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré le responsable du projet et a rendu son procès-verbal de synthèse unique en date du 25 novembre 2024.

Dans un délai de 15 jours, Terres de Montaigu a adressé un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur en date du 6 décembre 2024.

Enfin, le commissaire enquêteur a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises en date du 16 décembre 2024, dans lequel il a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière. Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur se trouvent en annexe de la présente délibération.

La notice explicative envoyée pour avis aux personnes publiques et soumise à enquête publique auprès de la population est annexée à la présente délibération.

Ainsi, la modification porte sur des évolutions du rapport de présentation, du règlement graphique et des orientations d'aménagement et de programmation du PLUi, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L123-1 et suivants ainsi que R123-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière approuvé par le Conseil communautaire en date du 14 octobre 2019 et ses évolutions ;

Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRAE_2024_023 en date du 21 mai 2024 prescrivant la procédure de modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière ;

Vu l'information à caractère tacite n°PDL-2024-7919 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire en date du 1^{er} août 2024 ne soumettant pas le projet de modification à évaluation environnementale, après étude au cas par cas réalisée par la personne publique ;

Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRAE_2024_029 en date du 05 août 2024 prenant acte de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale et décidant de ne pas réaliser ladite évaluation ;

Considérant la notification du projet de modification n°4 du PLUi aux personnes publiques sollicitées au titre des articles L132-7 à L132-9 du Code de l'urbanisme ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_17-DE

Vu la décision n°E24000150/85 du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 08 août 2024, désignant Monsieur Pierre RENAULT, officier général de la gendarmerie nationale en retraite en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques DUTOUR, enseignant à la retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;
Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRAE_2024_036 en date du 18 septembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique unique qui s'est déroulée du lundi 4 novembre 2024 au lundi 18 novembre 2024 inclus ;
Considérant la notice explicative envoyée aux personnes publiques pour avis et soumise à enquête publique auprès de la population annexée ;
Considérant les avis de la MRAe et des personnes publiques reçus pendant la phase de consultation annexés ;
Considérant le rapport unique et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 16 décembre 2024 annexés ;
Considérant les pièces du PLUi modifiées annexées ;
Considérant l'ensemble des pièces du dossier annexées ;
Considérant que Terres de Montaigu détient la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts en date du 11 décembre 2023 ;
Considérant que le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, tel qu'il est présenté en Conseil d'agglomération est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve la modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Précise que la modification n°4 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et dans chacune des mairies des communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et après accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_18

Approbation de la modification n°5 du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe que la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu a été prescrite par arrêté du Président en date du 21 mai 2024.

La modification n°5 du PLUi a pour objet de modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°19 « Le Moulin » située sur la commune de La Bruffière, afin de permettre l'accueil de la brigade mobile de Gendarmerie.

Conformément à la loi, le dossier de modification a été soumis pour avis, aux personnes publiques mentionnées aux articles L132-7 à L132-9 du Code de l'Urbanisme : le Préfet, les services de l'Etat, les personnes publiques associées autres que l'Etat, les personnes publiques consultées et les communes concernées, avant la mise à l'enquête publique qui a permis de partager le projet avec la population.

Par avis conforme du 1^{er} août 2024, la Mission Régionale d'Autorité environnementale Pays de la Loire a considéré que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale, après un examen au cas par cas réalisé par la personne publique ; ce qui a été acté par arrêté du Président n°ARRAE_2024_030 le 5 août 2024.

Les 5 avis des personnes publiques reçus ne remettent pas en cause le projet de modification :

- Commune de Cugand reçu le 07 octobre 2024 : avis favorable ;
- Centre National de la Propriété Forestière reçu le 07 octobre 2024 : avis favorable ;
- Commune de Sèvremoine reçu le 15 octobre 2024 : absence d'observation ;
- Syndicat mixte du Pays Yon et Vie reçu le 15 novembre 2024 : absence de remarque ;
- Commune de La Bruffière reçu le 13 novembre 2024 : avis favorable.

Par la suite, la population a pu émettre ses observations au projet de modification du PLUi pendant l'enquête publique, conformément aux articles L123-1 et suivants et aux articles R123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Dans ce cadre, par arrêté n°ARRAE_2024_036 du 18 septembre 2024, le Président de Terres de Montaigu a prescrit l'enquête publique obligatoire. Cette enquête publique unique s'est déroulée du lundi 4 novembre 2024 au lundi 18 novembre 2024 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs ; le projet de modification n'ayant pas été soumis à évaluation environnementale. Il s'agit d'une enquête publique unique réalisée conjointement avec le projet de modification n°4 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses observations de la manière suivante :

- Sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) et à Mon Espace Habitat, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à l'exception des dimanches et des jours fériés ;
- Par courrier adressé à : Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique unique - Mon Espace Habitat, 15 Place du Champ de Foire - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE ;
- Par courriel à l'adresse suivante : plui@terresdemontaigu.fr en rappelant la référence « Enquête publique unique ».

L'ensemble du dossier d'enquête était consultable en version papier en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies) et à Mon Espace Habitat. Il était également consultable en version numérique grâce à un ordinateur dédié mis à disposition à Mon Espace Habitat. L'ensemble du dossier était également accessible en version dématérialisée sur les sites internet des communes de La Bruffière (www.labruffiere.fr) et de Montréverd (www.montrereverd.fr) et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération (www.terresdemontaigu.fr).

Les observations transmises sur les registres papier, par courrier ou par courriel étaient consultables à Mon Espace Habitat dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations transmises par courriel étaient consultables sur les sites internet des communes de La Bruffière et de Montréverd et de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a pu recevoir, en personne, les observations écrites ou orales du public lors des 4 permanences organisées en mairies de La Bruffière et de Montréverd (Saint-André-Treize-Voies).

Durant la période d'enquête publique, aucune observation n'a été réalisée.

Dans la huitaine après l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a rencontré le responsable du projet et a rendu son procès-verbal de synthèse unique en date du 25 novembre 2024.

Dans un délai de 15 jours, Terres de Montaigu a adressé un mémoire en réponse aux observations du commissaire enquêteur en date du 6 décembre 2024.

Enfin, le commissaire enquêteur a rendu, sous 30 jours après l'expiration du délai d'enquête, son rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises en date du 16 décembre 2024, dans lequel il a émis un avis favorable sans réserve au projet de modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu. Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur se trouvent en annexe de la présente délibération.

La notice explicative a été complétée entre sa version soumise à l'avis des personnes publiques et l'enquête publique et la version proposée à l'approbation afin d'intégrer la recommandation réalisée par la MRAe à l'OAP modifiée. Elle est annexée à la présente délibération.

Ainsi, la modification porte sur l'évolution des Orientations d'Aménagement et de Programmation « Sectorielles », sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L153-36 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L123-1 et suivants ainsi que R123-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu approuvé par le Conseil communautaire en date du 25 juin 2019 et ses évolutions ;

Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRAE_2024_024 en date du 21 mai 2024 prescrivant la procédure de modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu ;

Vu l'avis conforme n°PDL-2024-7922 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale des Pays de la Loire en date du 1^{er} août 2024 ne soumettant pas le projet de modification à évaluation environnementale, après étude au cas par cas réalisée par la personne publique ;

Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRAE_2024_030 en date du 05 août 2024 prenant acte de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale et décidant de ne pas réaliser ladite évaluation ;

Considérant la notification du projet de modification n°5 du PLUi aux personnes publiques sollicitées au titre des articles L132-7 à L132-9 du Code de l'urbanisme ;

Vu la décision n°E24000150/85 du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 08 août 2024, désignant Monsieur Pierre RENAULT, officier général de la gendarmerie nationale en retraite en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques DUTOUR, enseignant à la retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'arrêté du Président de Terres de Montaigu n°ARRAE_2024_036 en date du 18 septembre 2024 portant ouverture de l'enquête publique unique qui s'est déroulée du lundi 4 novembre 2024 au lundi 18 novembre 2024 inclus ;

Considérant la notice explicative modifiée à la suite de la recommandation de la MRAe annexée ;

Considérant les avis de la MRAe et des personnes publiques reçus pendant la phase de consultation annexés ;

Considérant le rapport unique et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 16 décembre 2024 annexés ;

Considérant les pièces du PLUi modifiées annexées ;

Considérant l'ensemble des pièces du dossier annexées ;

Considérant que Terres de Montaigu détient la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » conformément aux statuts en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, tel qu'il est présenté en Conseil d'agglomération est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_18-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la modification n°5 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- Précise que la modification n°5 du PLUi sera transmise aux communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu, au Préfet, aux services de l'Etat, aux personnes publiques associées autres que l'Etat, aux personnes publiques consultées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et dans chacune des mairies des communes membres concernées par le PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et après accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRNET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grnet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_19

Avenant au marché d'exploitation des hauts de quais des déchèteries et de gestion de la Valorétrie

Monsieur Jean-Martial HAEFFELIN ne prend pas part au vote par ses fonctions au sein de l'association REEL.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres avait été lancé en mai 2018 pour l'exécution des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés, ainsi que l'exploitation des hauts de quais des déchèteries et de gestion de la Valorétrie.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 13 septembre 2018, avait attribué les lots aux entreprises, considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères de jugement définis :

- Lot n°01 « Collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables en porte-à-porte, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert » : VEOLIA (44200 Nantes) ;
- Lot n°02 « Collecte du verre, des papiers, des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, en apport volontaire, et transport jusqu'à l'exutoire de transfert » : VEOLIA (44200 Nantes) ;
- Lot n°03 réservé « Gestion du haut de quai des déchèteries et de la Valorétrie » : REEL EI (85600 Montaigu-Vendée).

Les marchés ont été conclus pour une période initiale de 5 ans ferme (prise d'effet au 1^{er} janvier 2019 et échéance au 31 décembre 2023), et deux reconductions possibles de 1 an. La durée maximale potentielle de chaque lot étant de 7 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Un constat partagé entre Terres de Montaigu et l'entreprise REEL a mis en évidence l'évolution de l'activité, l'augmentation de la fréquentation sur les déchèteries de Saint-Père (La Bruffière) et Soulette (Rocheservière) et l'augmentation du nombre d'objets pris en charge et vendus à la Valorétie, depuis le début du marché et plus particulièrement depuis 2024, avec le franchissement d'un palier qui, à moyen constant, ne permet plus d'assurer un service de qualité.

Pour conserver ce niveau de service, gage de performance, et accompagner le développement de la Valorétie, il est proposé au Conseil d'ajuster les effectifs de l'entreprise REEL, évalué à +1,75 ETP en insertion (décomposé comme suit : 1 ETP pour la Valorétie et 0,75 ETP pour les déchèteries), représentant un reste à charge pour Terres de Montaigu de 26 000 € par an, après déduction des aides au poste perçues par REEL.

Par ailleurs, pour la gestion de la plateforme déchets verts et l'entretien global du site, un petit tracteur sera mis à disposition par Terres de Montaigu sur le site de la Motte à Boufféré, Montaigu-Vendée. Cet équipement permettra de gagner en agilité et d'économiser des charges de prestation de service en assurant, à tout instant, un accès sécurisé et facilité pour les usagers.

Ces modifications doivent être formalisées par la passation d'un avenant n°3 au marché pour l'année 2025, dernière année de contrat.

Le présent avenant n°3, d'un montant de + 26 000,00 € HT, a pour effet de porter le montant total du marché à 2 719 800 € HT, ce qui correspond à une plus-value d'environ + 0,92% par rapport au montant initial du marché.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 5° et R2194-7 ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DELTDMC_18_128 en date du 18 septembre 2028 ;
Considérant les pièces contractuelles du marché notifié à l'entreprise REEL EI le 08 novembre 2018 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide les dispositions du projet d'avenant n°3,
- Autorise, Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte de Terres de Montaigu cet avenant et toutes pièces de nature administrative, technique et financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGÉON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude DURAND – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie RASSINOUX – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle RIVIERE – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël OIRY – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert PIVETEAU

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_20

Groupement de commandes pour le développement du jalonement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'avec son schéma vélo planifié jusqu'en 2035, Terres de Montaigu souhaite créer, avec et aux côtés des communes, les conditions propices pour la pratique du vélo quotidienne. Cela passe par le développement du réseau cyclable et son entretien, avec des infrastructures cyclables plus conséquentes et adaptées, le déploiement de services nécessaires en stationnement, réparation, location, etc., mais aussi un accompagnement à l'évolution des comportements avec une sensibilisation des habitants du territoire aux modes de déplacements doux pour impulser une « culture vélo ».

L'enjeu de ce schéma est de relier toutes les communes entre elles et leurs services, et de développer la pratique du vélo au sein d'une offre où chaque mode de déplacement a sa place et peut cohabiter.

Or, le réseau cyclable sur Terres de Montaigu dispose d'une signalétique souvent imparfaite du fait de l'absence de panneaux de signalisation ou de marquage au sol.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_20-DE

L'action 3 du Schéma Vélo de Terres de Montaigu vise le développement de la signalétique des itinéraires cyclables. Cette action répond à l'objectif de garantir la lisibilité et la visibilité du réseau cyclable via une signalétique adaptée pour faciliter l'orientation des cyclistes et leur donner des indications de destination et de distance.

Au regard de la volonté de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et ses communes membres ont décidé de constituer un groupement de commandes concernant le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération.

Le groupement a non seulement pour objet la préparation et la passation des marchés de fourniture et pose de la signalisation directionnelle cyclable verticale et horizontale, mais également le suivi des prestations.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement, définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Une procédure de mise en concurrence sera lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1414-3 ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L113-8 ;

Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;

Considérant les crédits inscrits au budget ;

Considérant le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes pour le développement du jalonnement des itinéraires cyclables sur le territoire de l'agglomération,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 03 MARS 2025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGÉON – Guy BREMOND – Maëlle CHARÉ – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude DURAND – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie RASSINOUX – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël OIRY – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert PIVETEAU

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_21

Groupement de commandes pour la réalisation de futures opérations nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et aménagement de voirie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que la prise de compétence Eau et Assainissement par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2022 avait entraîné une réflexion sur l'organisation et la gestion des marchés publics nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et de voirie sur des secteurs du territoire.

Au regard de considérations techniques et financières, d'une simplification des démarches et de rationalisation des achats, Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et ses communes membres avaient décidé de créer un groupement de commandes à durée déterminée ayant pour objet la réalisation de futurs travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie sur le territoire, coordonné par la Communauté d'agglomération.

Pour rappel, ce groupement de commandes ne concerne pas les opérations de travaux suivantes :

- La réalisation ou l'extension de lotissements communaux (à la charge des communes) ;

- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'aménagement ou de réfection de voirie (à la charge des communes) ;
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales (à la charge de Terres de Montaigu).

Les collectivités ont décidé de constituer un nouveau groupement de commandes pour ces futures opérations de travaux.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement, et définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur. Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui définissant les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Le groupement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la convention et prendra fin le 31 décembre 2029 à minuit, ou à l'expiration des opérations de réception pour toute consultation lancée avant le 31 décembre 2029 à minuit.

Les procédures de mise en concurrence sera donc lancée en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Considérant le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération ;

Considérant le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide la constitution d'un groupement de commandes pour les futures opérations nécessitant la réalisation combinée de travaux d'assainissement et travaux d'aménagement de voirie sur le territoire,
- Valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification.*

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



**CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 03 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le trois mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq février deux-mille-vingt-cinq par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Doué, Rue du Président Auguste Durand, à Cugand, commune déléguée de Cugand-la-Bernardière, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU,

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (40) : Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Laëtitia PAVAGEAU – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Adrien BARON a donné pouvoir à Claude Durand – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Francis BRETON a donné pouvoir à Sylvie Rassinoux – Stéphanie BRETON a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Hubert CORMERAIS a donné pouvoir à Joël Oiry – Elodie LARCHER a donné pouvoir à Hubert Piveteau

Était absent (1) : Christian PICHAUD

Secrétaire de séance : Robert BRAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20250303_22

Assainissement collectif – Contrôle des installations

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Depuis la prise de compétence assainissement en 2022, la mission de contrôle des raccordements des constructions (habitats, locaux, commerces, industries...) à l'assainissement collectif n'est pas réalisée de manière homogène sur le territoire.

La réglementation impose que les services d'assainissement réalisent, dans le cadre de leur compétence et sans financement supplémentaire à la redevance d'eaux usées, les contrôles de raccordement des immeubles neufs et des immeubles existants. Les contrôles de raccordement réalisés à l'occasion d'une vente immobilière, et à la demande du vendeur, ne relève pas d'une obligation réglementaire. Ces contrôles doivent donc être règlementés et faire l'objet d'une délibération pour être rendus obligatoires. Ces contrôles, ainsi que les contre-visites, peuvent être soumis à une redevance spécifique.

Afin d'améliorer le niveau de conformité des raccordements au réseau d'assainissement collectif et dans le but de préserver la ressource en eau en accord avec l'action 25 du Plan Climat « Terres d'énAIRgie », il est proposé au Conseil d'agglomération de :

- Créer un service communautaire en régie de contrôle des raccordements d'assainissement collectif ;
- Rendre obligatoire le contrôle de raccordement des immeubles dans le cadre des ventes immobilières ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le 13 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250303-DEL20250303_22-DE

- Prioriser les contrôles dans l'ordre suivant et selon la disponibilité du service :
 - o Immeubles neufs,
 - o Ventes immobilières,
 - o Contre-visites,
 - o Immeubles existants,
 - o Bonne exécution des ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales à la parcelle ;
- Mettre à jour le règlement de service « assainissement collectif » en créant un chapitre « contrôle des raccordements » afin d'harmoniser les dispositions d'application de l'obligation de contrôle de conformité des raccordements au réseau public d'assainissement collectif ;
- Fixer un délai de travaux de 1 an en cas de non-conformité à compter de la date de l'avis sur le procès-verbal ;

Vu la Loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L1331-4 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-8 modifié, L2224-12 et R224-15-1 ;

Vu le Décret n°2022-521 du 11 avril 2022 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide la création d'un nouveau service communautaire de contrôle des raccordements d'assainissement collectif sur le territoire permettant la réalisation des contrôles dans le cadre des immeubles neufs, existants et ceux à l'occasion d'une vente immobilière, à compter du 1^{er} septembre 2025,
- Décide de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement au réseau d'assainissement collectif,
- Approuve les modifications apportées au règlement de service de l'assainissement collectif en conséquence, en intégrant un chapitre spécifique sur l'organisation des contrôles et à apporter un ajustement technique sur le chapitre 2 « Les catégories d'eaux usées », tel qu'annexé à la présente délibération,
- Précise que ces contrôles seront effectués par les agents de la collectivité et que la prestation sera facturée directement au propriétaire qui vend son bien et/ou qui sollicite une contre-visite,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la grille tarifaire pour les contrôles soumis à redevance,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 12/03/2025
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*